

Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario

Fondée en 1973, l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO) est le syndicat qui représente 62 000 infirmières et infirmiers autorisés et membres des professions paramédicales qui travaillent partout en Ontario, y compris dans :

- les hôpitaux
- les organismes de santé communautaire
- les établissements de soins de longue durée
- les établissements de santé publique
- les cliniques
- les entreprises

Dans chaque établissement dont le personnel est représenté par l'AIIO, il y a une présidente de l'unité de négociation qui supervise les activités du syndicat dans ledit établissement. L'organisation provinciale est divisée en sections locales dont chacune est dirigée par une coordonnatrice locale. Les présidentes des unités de négociation et les coordonnatrices locales sont des membres de l'AIIO. Ce sont les meilleures sources d'information des membres en ce qui concerne leur établissement.

L'AIIO travaille en collaboration avec d'autres syndicats et entretient des liens solides avec d'autres syndicats de personnel infirmier au Canada. L'AIIO est affiliée à la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers (FCSI), et par conséquent au Congrès du travail du Canada (CTC).

Notre mission

L'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO) est un syndicat proactif qui s'est engagé à améliorer les conditions économiques et la vie professionnelle de ses membres afin de leur permettre de fournir des soins de santé de grande qualité.

Notre vision

L'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario : notre syndicat.

Respectée. Forte. Unie. Dévouée à ses membres qui prennent soin des gens.

Nos objectifs

- La promotion du bien-être social, économique et général des infirmières et infirmiers autorisés et diplômés ainsi que du personnel paramédical.

- La réglementation des relations des infirmiers et infirmières autorisés et diplômés et du personnel paramédical avec leurs employeurs et la négociation de conventions écrites pour que les employeurs mettent progressivement en place de meilleures conditions de travail.
- La promotion d'une communication efficace avec les employeurs.
- La promotion des connaissances des infirmiers et infirmières autorisés et diplômés et du personnel paramédical sur tout ce qui se rapporte à leur bien-être social et économique au moyen de l'éducation et de la recherche.
- La promotion de normes supérieures en matière de soins de santé.
- La promotion d'une unité au sein de la profession infirmière et des autres professions paramédicales avec le soutien et la coopération d'autres organisations partageant les mêmes objectifs.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de la directrice générale et de sept membres élus : une présidente, une première vice-présidente, cinq vice-présidentes et la directrice générale (qui agit à titre de secrétaire) et est chargée principalement de définir la direction stratégique de l'organisation. Le conseil gère les activités de l'AIIO entre les congrès biennaux.